



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 10 -
SÉANCE N° 526 DU 12 FÉVRIER 2024

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION CH NUMÉROS 489, 520 ET 524 SITUÉES ALLÉE CORBINEAU

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin (à partir de 18 h 41), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 47), James Charbonnier (jusqu'à 22 h 18), Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 00), Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon (jusqu'à 18 h 41), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 00), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Était excusé ou absent

Paul Le Gal-Huamé, conseiller municipal.

James Charbonnier et Ludivine Leduc sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 FÉVRIER 2024

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LES PARCELLES
CADASTRÉES SECTION CH NUMÉROS 489, 520 ET 524 SITUÉES ALLÉE
CORBINEAU

Rapporteur : Guillaume Agostino

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles
L2121-29 et L2241-1,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire des parcelles cadastrées section
CH numéros 489, 520 et 524 allée Corbineau à Laval, relevant de son domaine
privé,

Vu la demande de ENEDIS tendant à mettre en place une convention de
servitudes sur les parcelles précitées pour l'implantation de 3 canalisations
électriques souterraines de 400 volts,

Considérant l'intérêt de passer cette convention de servitudes avec ENEDIS,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval approuve la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour
l'implantation de 3 canalisations électriques souterraines de 400 volts et leurs
accessoires, sur les parcelles cadastrées section CH numéros 489, 520 et 524,
situées allée Corbineau à Laval.

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et
notamment la convention de servitudes avec ENEDIS et l'acte authentique.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault